

Qu'est-ce que le programme de bourses à la mobilité?

Le programme de bourses à la mobilité pour de courts séjours à l'extérieur du Québec du MELS vous offre un soutien financier pour effectuer un séjour à l'étranger dans le cadre de vos études. **Le montant de la bourse peut atteindre 750\$ ou 1 000\$ par mois, selon la destination, jusqu'à un maximum de 4 000\$ par trimestre.**

Qui peut en bénéficier?

Tout étudiant participant à une des activités suivantes :

- Programme d'échange étudiant
- École d'été de l'UQAM
- Stage pratique ou stage de recherche
- Démarche personnelle (transfert de crédits hors Québec)

Processus d'admission

La date limite pour déposer votre dossier de candidature est le vendredi 12 février 2010 pour les départs ayant lieu aux sessions été et automne 2010 et hiver 2011.

La sélection des candidats est faite au sein des facultés. Ces dernières se réservent le droit d'établir des critères supplémentaires en fonction de leurs priorités et de réviser les montants des bourses selon le nombre de demandes reçues. Les étudiants reçoivent une réponse par la poste à partir de la fin avril.

Renseignez-vous auprès des personnes responsables de votre faculté pour en connaître davantage sur les critères de sélection.

Versement de la bourse

La bourse est remise sous forme de chèque, en un seul versement, au début du trimestre passé à l'étranger. Si l'étudiant effectue un séjour de deux trimestres, il recevra deux chèques, soit un au début de chaque trimestre.

L'étudiant obtient sa bourse avant son départ, après avoir complété le *Formulaire d'informations complémentaires* et fourni les pièces justificatives confirmant son séjour à l'étranger.

Êtes-vous admissible ?

Critères d'admissibilité

- Être résident québécois.
- **Avoir complété l'équivalent d'une année d'études** dans votre programme d'études en cours (1^{er} cycle : 24 crédits ; 2^e et 3^e cycles : 9 crédits), sauf pour la Faculté de science politique et de droit.
- Avoir et maintenir une moyenne minimale de 2,8 sur 4,3 sauf exception : consultez la section *Particularités par faculté*.
- Respecter les critères d'admissibilité de votre faculté.
- Avoir un projet d'une durée minimum de 2 mois, jusqu'à un maximum de 8 mois.

Conditions de participation

Durant tout votre séjour, vous devez :

- poursuivre vos études et demeurer **inscrit à temps complet** à l'UQAM ;
- acquitter des frais de scolarité à l'UQAM ;
- bénéficier des crédits obtenus à l'étranger dans votre programme d'études à l'UQAM.

La formation acquise à l'étranger doit obligatoirement être reconnue et créditée dans votre programme. Elle doit être essentielle à l'obtention du diplôme. Ainsi, les cours hors programme ne sont pas reconnus. Au 1^{er} cycle, le nombre de crédits obtenus à l'étranger doit obligatoirement correspondre à un nombre équivalent de crédits UQAM pour un trimestre à temps complet.

En cas de modifications au séjour (par exemple, un retour plus tôt que prévu) ou en cas de non respect des conditions du programme (abandon de cours, échec), **l'UQAM se réserve le droit de réclamer à l'étudiant le remboursement partiel ou en totalité de la bourse qu'il a reçue.**

La bourse à la mobilité ne peut pas être cumulée à d'autres bourses destinées à financer des études à l'étranger.

Pour nous joindre

Adresse postale :

Service des relations internationales
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) CANADA H3C 3P8

Adresse géographique :

Service des relations internationales
Université du Québec à Montréal
Pavillon Athanase-David, local D-3500
Montréal (Québec) CANADA H2X 3J8

Téléphone : 514 987-7969

Télécopieur : 514 987-6506

Courrier électronique : mobilite@uqam.ca

www.international.uqam.ca

Date limite pour déposer votre dossier de candidature pour les départs aux sessions d'été et d'automne 2010 et pour l'hiver 2011

**→ Vendredi 12 FÉVRIER 2010
16 h 30, local D-3500**

Donnez-vous les moyens de voyager.

Programme 2010-2011 de bourses à la mobilité pour de courts séjours à l'extérieur du Québec

Votre dossier de candidature

La constitution du dossier de demande de bourse doit être faite en fonction de la nature de votre projet.

Tout dossier doit contenir les pièces suivantes :

- Copie du formulaire électronique de demande de bourse
- Lettre de motivation à l'intention du comité de sélection de votre Faculté
- Recommandation de la direction de votre programme d'études à l'UQAM (sauf pour les **candidats au stage, 1^{er} cycle** : lettre du professeur superviseur de stage, et pour les **2e et 3e cycles** : lettre du directeur de recherche)
- Recommandation d'un professeur de l'UQAM
- Photocopie du relevé de notes le plus récent
- Photocopie du formulaire de procuration

Documents spécifiques à joindre au dossier, selon la nature de votre séjour :

École d'été de l'UQAM

- Formulaire d'inscription de l'École d'été de l'UQAM

Stage pratique ou de recherche

- Sous forme d'annexe : descriptif du stage ou des activités de recherche (**obligatoire**)
- Lettre d'un répondant de l'organisme d'accueil à l'étranger indiquant les dates précises du séjour

Démarche personnelle

- Copie du formulaire de transfert de crédits hors Québec signé par la direction de votre programme d'études

Programme d'échange étudiant

Les candidats au programme d'échange n'ont pas à déposer de dossier ou documents supplémentaires pour faire la demande au programme de bourses. La demande de bourse est automatiquement déposée avec la demande au programme d'échange.

Particularités par faculté

École des sciences de la gestion (ESG)

- Les dossiers des candidats doivent satisfaire aux exigences de l'ESG qui a adopté des critères particuliers d'attribution des bourses à la mobilité. Consultez le site Internet : www.esg.uqam.ca/international.
Pour les stages admissibles, consultez également le site Internet de l'ESG – International.

Faculté des arts

- La moyenne cumulative au dépôt du dossier doit être d'au moins 3,2.
- L'octroi de la bourse est lié au projet présenté lors de la demande initiale.

Faculté de science politique et de droit

- Au 1^{er} cycle, 24 crédits doivent avoir été obtenus au dépôt du dossier et moyenne cumulative d'au moins 3,0 est exigée.
- Aux 2^e et 3^e cycles, la moyenne cumulative au dépôt du dossier doit être d'au moins 3,2.
- Les étudiants de maîtrise qui font une demande lors de leur première session et qui prévoient effectuer un séjour à la deuxième session doivent avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,2 au baccalauréat.
- Les étudiants de maîtrise doivent fournir un relevé de notes du baccalauréat s'ils ont effectué leurs études dans une autre université que l'UQAM.

Faculté des sciences humaines

- Au 1^{er} cycle, la moyenne cumulative au dépôt du dossier doit être d'au moins 3,0.
- Aux 2^e et 3^e cycles, la moyenne cumulative au dépôt du dossier doit être d'au moins 3,2.
- D'autres critères peuvent s'appliquer si les fonds sont insuffisants pour répondre positivement à tous les dossiers admissibles.

Faculté des sciences de l'éducation

- Au 1^{er} cycle, la moyenne cumulative au dépôt du dossier doit être d'au moins 2,8.
- Aux 2^e et 3^e cycles, la moyenne cumulative doit être d'au moins 3,2.

Faculté de communication

- Pour connaître les critères de la faculté de communication, informez-vous au www.facom.uqam.ca.
- Les lettres de recommandation, exigées dans la préparation du dossier de candidature, peuvent être rédigées par des chargés de cours.

Faculté des sciences

- Pour les étudiants qui prévoient un séjour de stage ou de recherche, remplacer la lettre de recommandation d'un professeur de la faculté par une lettre du directeur de recherche, du tuteur ou de l'enseignant du cours stage ou recherche crédité. La lettre doit situer votre projet de séjour à l'étranger dans votre parcours scolaire et en confirmer l'à propos.
- D'autres critères peuvent s'appliquer si les fonds sont insuffisants pour répondre positivement à tous les dossiers admissibles.

École supérieure de mode de Montréal

- Au moment du dépôt de la demande et du départ à l'étranger, la moyenne cumulative doit être d'au moins 3,2.
- Si la moyenne de l'étudiant est inférieure à 3,2, mais supérieure à 2,8 au moment du dépôt de la demande, l'étudiant devra soumettre une lettre justifiant sa moyenne cumulative et son projet de stage à l'étranger conformément aux pré-requis pour le stage à l'étranger.

Venez nous rencontrer

Le Service des relations internationales offre des rencontres d'informations sur le fonctionnement du programme de bourses à la mobilité. Consultez l'horaire des rencontres sur le site Internet du Service des relations internationales.

Date limite pour déposer votre dossier :

→ **Vendredi 12 FÉVRIER 2010**
16 h 30, local D-3500

Veillez noter qu'aucun document transmis par courriel ne sera accepté.